

RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis 19/2023

Demande d'un crédit d'étude de 185'000. —frs pour le réaménagement du jardin Roussy, de la Place du Four et de leurs abords, ainsi que la création d'un plan de gestion du jardin Roussy

Le Préavis pour 185'000.—frs cité n'a pas la même définition que les coûts du paragraphe 4 qui définit les abords, peut-être avec le quai, mais abandonne la création d'un plan de gestion du Jardin Roussy.

En Page 5/6, des conséquences financières sont citées : Réaménagement secteur jardins de l'Oyonne-Bain des dames 525'000. —fr sans lien avec ce préavis

En Page 3/6 est introduit un élément au sujet de la Mobilité, _secteur probablement déjà abordé dans le plan de mobilité dont j'ai parlé dans mon interpellation.

A la lecture du rapport de la Commission il est précisé que ses membres doivent bien se situer sur les compétences du Conseil Communal qui ne seraient que financières. Alors, ils ont fait comme ils ont pu : Ils ont diminué le projet de 20 % soit - 37'000. —frs.

Nous pouvons lire que Mme Kaiser informe que l'on peut diminuer les coûts, mais sur quels critères ?

50 % du coût de l'expertise de Mme Bonnemaïson moins 6'000. -- frs

50 % de l'étude historique moins 5'000. -- frs

50 % sur une démarche participative moins 7'500 frs

Et supprimer les 14'000. Frs divers et imprévus

Au total 31'500 frs.

Sur la nécessité de cette étude il est répondu que rien n'a été fait depuis plus d'un siècle, et que les changements climatiques, la sécurité, les besoins des utilisateurs justifient une urgence, alors que la démarche participative annoncée prévoit la fin des séances en 2025.

Cette étude ne présente pas le sérieux attendu et mérite avant tout de distinguer 3 volets :

- **LE JARDIN ROUSSY** pour lequel un rapport sérieux a déjà été établi par des professionnels.
- **LA PLACE DU FOUR** espace minéral à transformer en lieu végétalisé.
- **LE QUAI ROUSSY** qui a perdu la moitié de ses arbres depuis l'origine et qui, en été a perdu son sens de la promenade pour lequel il a été conçu. Tous les étés Montreux Vevey Tourisme installe à La Tour-de-Peilz et à Vevey, probablement à grands frais, de fausses plages en bois sur les murs des quais. La ville de Montreux a été épargnée.

Je demande aux conseillers communaux de refuser le préavis 19/2023 qui ne définit pas clairement les lieux ni les intentions de notre Municipalité.

Anne Marie Arnaud
le 13 décembre 2023

Préavis refusé par le conseil communal avec 37 voix contre, 36 pour, 1 abstention